

19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

11) N° de publication : **2 897 849**
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

21) N° d'enregistrement national : **06 50631**

51) Int Cl⁸ : B 65 D 81/05 (2006.01), B 65 D 85/30, 85/20, 5/48

12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22) Date de dépôt : 24.02.06.

30) Priorité :

43) Date de mise à la disposition du public de la demande : 31.08.07 Bulletin 07/35.

56) Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Ce dernier n'a pas été établi à la date de publication de la demande.*

60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71) Demandeur(s) : *GRAFQUES GENIUS, S.L. — ES.*

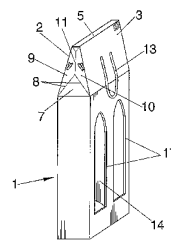
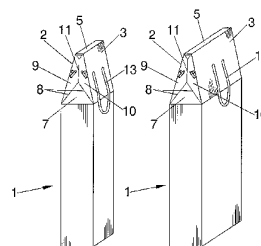
72) Inventeur(s) : GENIUS OLESTI ALBERT.

73) Titulaire(s) :

74) Mandataire(s) : CABINET HERRBURGER.

54) EMBALLAGE POUR LE TRANSPORT DE BOUTEILLES ET AUTRES PRODUITS.

57) Emballage pour la présentation et le transport d'au moins une bouteille de vin, liqueur, huile ou autres produits lourds, avec un corps (1) dont les faces constitutives se prolongent vers le haut par une extension frontale (2), une extension arrière (3) et des extensions latérales qui forment un secteur proéminent supérieur prismatique triangulaire en situation de fermeture. Les extensions latérales comportent des lignes de pliage vers l'intérieur lorsque l'extension frontale (2) et l'extension arrière (3) se rabattent l'une vers l'autre en recouvrant l'ouverture de passage de la bouteille, et en introduisant dans cette ouverture de passage une languette de fermeture (5) qui part de l'extension arrière (3) pour fermer l'emballage.



FR 2 897 849 - A1



DOMAINE DE L'INVENTION

La présente invention concerne un emballage en carton ou plastique conçu pour constituer à la fois un moyen de transport et un moyen de présentation d'au moins une bouteille, normalement de vin, de liqueur, d'huile et d'autres produits, en particulier des produits lourds.

BUT DE L'INVENTION

L'invention a pour but un emballage formé à partir d'une seule feuille spéciale munie d'une série de lignes de pliage qui, après le pliage, définissent un secteur proéminent supérieur prismatique triangulaire avec une ouverture supérieure pour le passage d'une bouteille ou d'autres produits et qui reçoit les systèmes de fermeture de l'emballage.

Un autre but de l'invention est un emballage pouvant contenir plus d'une bouteille ou produits en général, avec des moyens de séparation entre les bouteilles ou produits, configurés à partir de la même feuille.

ANTÉCÉDENTS DE L'INVENTION

On connaît divers moyens utilisés pour le transport de bouteilles, par exemple des bouteilles de vin transportées dans des boîtes en carton faites d'une seule feuille qui, convenablement pliée et encollée, ou au moyen d'agrafes, forme à une boîte munie d'un couvercle supérieur de fermeture et qui normalement dispose à l'intérieur de séparateurs indépendants de la feuille de carton et, convenablement positionnés à l'intérieur de la boîte, pour séparer les différentes bouteilles.

Dans d'autres cas on a recours à des emballages en bois plus lourds mais qui ont de meilleures qualités esthétiques que les emballages conventionnels en carton, contribuant ainsi à créer une image associée à la marque des bouteilles.

Ces mêmes emballages en carton ou en bois sont aussi utilisés pour transporter une seule bouteille ou un nombre réduit de bouteilles.

Il est fréquent de voir, par exemple, un type d'emballage en carton habituellement utilisé pour présenter et transporter une série de deux ou trois bouteilles de vin regroupées dans l'emballage, car elles

appartiennent à une même marque ou région viticole, et qui est constitué par une feuille de carton avec des rabats frontaux supérieurs de configuration rectangulaire munis d'encoches qui se font face pour recevoir des rabats latéraux, lesquels sont munis d'une rainure centrale et, qui une fois rabattus vers les rabats frontaux, s'introduisent par les coins des rabats frontaux jusqu'à s'emboîter dans les encoches pour fermer l'emballage.

Pour certains types de bouteilles de vin ou de liqueur, en particulier de marques prestigieuses, la présentation est très importante et on a souvent recours à des emballages en carton qui d'habitude ont une configuration prismatique à section carrée munie sur la partie supérieure d'un couvercle rabattable avec une languette centrale qui s'emboîte dans l'ouverture supérieure de la boîte. Ce type d'emballage individuel en carton peut être complété par une poignée pour en faciliter le transport.

Cependant parfois ces emballages n'ont pas la rigidité appropriée pour transporter des bouteilles sans risque de rupture, et en général on ne perçoit pas entre ces emballages d'autre différence que celle de l'identification au moyen de légendes ou de dessins apposés sur leurs faces extérieures.

DESCRIPTION DE L'INVENTION

L'emballage pour le transport de bouteilles et autres produits qui constitue l'objet de cette invention, conçu pour la présentation et le transport d'au moins une bouteille ou autres produits lourds consiste essentiellement en une seule feuille d'un composé de carton ou de plastique convenablement pliée et encollée qui donne lieu à un corps prismatique carré ou rectangulaire s'achevant dans sa partie supérieure en un secteur prismatique triangulaire muni d'une languette de fermeture qui se plie et s'emboîte à l'intérieur du secteur pour fermer l'emballage.

Cet emballage a une apparence esthétique clairement différenciée de celle des autres emballages conventionnels, en particulier dans sa partie supérieure, et il offre en même temps une solution alternative de fermeture intégrée dans le secteur supérieur.

Le secteur prismatique rectangulaire de l'emballage est obtenu à partir d'extensions rectangulaires frontale, arrière et latérales qui se prolongent au-dessus des faces respectives qui constituent l'emballage. Sur les extensions latérales sont définies des lignes de
5 pliage qui permettent le pliage intérieur de ces extensions latérales en guise de soufflet, de telle façon que les extensions frontale et arrière se dirigent l'une vers l'autre en fermant l'ouverture de passage définie entre les bords périmétraux desdites extensions en empêchant par conséquent la sortie de la bouteille.

10 Les lignes de pliage sont deux lignes inclinées qui partent de l'intérieur et vers la partie supérieure depuis les coins de la base des extensions latérales pour se retrouver en un sommet central depuis lequel une ligne centrale se prolonge vers le haut. Un secteur central triangulaire est défini entre les lignes inclinées, et des secteurs anté-
15 rieur et postérieur effilés sont définis entre la ligne centrale et chacune des lignes inclinées et l'arête de l'extension latérale.

En pliant les extensions latérales lorsque l'on rabat les extensions frontale et arrière l'une vers l'autre, les secteurs effilés antérieur et postérieur des extensions latérales réduisent progressivement
20 l'angle qu'elles forment entre elles, définissant ainsi à l'intérieur de l'emballage un logement entre le secteur antérieur et l'extension frontale qui permet l'introduction de la languette de fermeture qui se prolonge au-dessus de l'extension arrière.

Dans cette position de fermeture, avec les extensions
25 frontale et arrière inclinées et avec la languette assurant la fermeture de l'emballage, le secteur proéminent prend la forme prismatique triangulaire décrite plus haut.

L'extraction de la languette de fermeture du logement mentionné détermine l'augmentation progressive de l'angle formé entre
30 les secteurs antérieur et postérieur des extensions latérales, et l'abattement et la séparation dans des sens opposés des extensions frontale et arrière jusqu'à atteindre la verticalité ouvrant ainsi l'emballage pour l'introduction ou l'extraction de la bouteille.

Le corps de l'emballage peut être conçu pour accueillir
35 plus d'une bouteille ou autres produits, auquel cas on envisage la pos-

sibilité de pratiquer sur sa face antérieure une découpe partielle, correspondant à l'emplacement de chaque bouteille, qui définirait une aile articulée qui se rabat à l'intérieur jusqu'à rejoindre l'autre définissant ainsi une cloison de séparation qui évite les mouvements et les chocs
5 entre bouteilles ou produits en général.

L'emballage est muni de deux poignées qui peuvent pénétrer dans le secteur prismatique triangulaire et servent à en faciliter le transport.

Par ailleurs, dans le but de garantir la résistance de
10 l'emballage et d'éviter les déchirures, on envisage que la feuille soit faite en carton avec une couche extérieure micro-ondulée de forte épaisseur, une couche intermédiaire micro-ondulée et une couche intérieure de moindre épaisseur ; la feuille peut aussi être faite en un plastique spécifique.

15 **DESCRIPTION DES DESSINS**

Pour une meilleure compréhension des caractéristiques de l'invention, on décrit ci-après un exemple préférentiel de réalisation pratique, à l'aide des dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1.- est une vue en perspective de l'emballage pour le transport
20 de bouteilles destiné à une seule bouteille,
- la figure 2.- est une vue en perspective de l'emballage pour le transport de deux bouteilles,
- la figure 3.- est une vue en perspective de l'emballage pour le transport de deux bouteilles muni de deux fenêtres définies à partir de
25 découpes qui déterminent des ailes,
- la figure 4.- est une vue latérale de la séquence de fermeture de l'emballage pour le transport de bouteilles,
- la figure 5.- est une vue en section de l'emballage fermé selon A-A pratiquée dans la figure précédente, et
- 30 - la figure 6.- est une vue en plan de l'intérieur de l'emballage dans laquelle on observe deux bouteilles séparées par une cloison séparatrice.

RÉALISATION PRÉFÉRENTIELLE DE L'INVENTION

L'emballage en carton pour le transport de bouteilles et
35 autres produits, ou pour la présentation et le transport d'au moins une

bouteille de vin, liqueur, huile et autres produits lourds, est formé à partir d'une seule feuille munie de lignes de pliage par lesquelles il est plié et encollé pour former un corps (1) de forme prismatique rectangulaire fermé à sa base et muni de poignées (13) pour le transport.

5 À partir de cette configuration de base, l'emballage se distingue essentiellement par le fait que les faces qui constituent le corps (1) se prolongent dans la partie supérieure par une extension rectangulaire frontale (2), une extension rectangulaire arrière (3) et des extensions rectangulaires latérales (4) comportant des lignes de pliage
10 (8-11) qui permettent leur pliage vers l'intérieur lorsque l'extension frontale (2) et l'extension arrière (3) se rabattent l'une vers l'autre en recouvrant une ouverture de passage définie entre les bords périmétraux desdites extensions latérales (4), de l'extension frontale (2) et de l'extension arrière (3). Dans l'ouverture de passage on introduit une
15 languette de fermeture (5) qui part de l'extension arrière (3) pour fermer l'emballage, en formant entre les extensions (2-3-4) un secteur proéminent supérieur prismatique triangulaire dans cette situation de fermeture.

Les extensions latérales (4) comprennent un secteur
20 central triangulaire (7) défini entre des lignes inclinées de pliage (8) qui partent de l'intérieur et vers le haut depuis les coins inférieurs de l'extension latérale (4), pour se retrouver en un sommet central, et comprennent aussi un secteur antérieur (9) et un secteur postérieur (10) effilés, définis entre une ligne centrale verticale de pliage (11) qui se
25 prolonge vers le haut depuis le sommet, les lignes inclinées (8) et les arêtes latérales de l'extension latérale (4) formant un angle, comme on l'observe dans la figure 5, progressivement décroissant entre le secteur frontal (9) et le secteur postérieur (10) des extensions latérales (4) lorsque l'on rabat l'extension frontale (2) et l'extension arrière (3) l'une vers
30 l'autre, jusqu'à former intérieurement un logement (16) entre le secteur antérieur (9) et l'extension frontale (2) pour l'introduction de la languette de fermeture (5) qui se prolonge au dessus de l'extension arrière (3) avec interposition d'un secteur médian (12).

Le corps (1) de l'emballage peut comporter au moins deux
35 fenêtres (17) pratiquées par une découpe partielle définissant des ailes

(14) qui s'articulent et se rabattent intérieurement jusqu'à se rejoindre entre elles, pour former ainsi une cloison de séparation (15) qui évite les mouvements et les chocs entre les bouteilles ou les autres produits transportés.

RE V E N D I C A T I O N S

1°) Emballage pour le transport de bouteilles et autres produits applicable pour la présentation et le transport d'au moins une bouteille de vin, liqueur, huile et autres produits lourds, configurée à partir d'une
5 seule feuille munie de lignes de pliage par lesquelles elle est pliée, ainsi qu'encollée, pour former un corps (1) à configuration prismatique rectangulaire fermé à sa base et muni de poignées (13) pour son transport, caractérisé en ce que

les faces qui constituent le corps (1) se prolongent vers la partie supérieure par une extension rectangulaire frontale (2), une extension rectangulaire arrière (3) et des extensions rectangulaires latérales (4), sur
10 les extensions latérales (4) se trouvent des lignes de pliage (8-11) qui permettent de plier vers l'intérieur ces extensions latérales (4) quand l'extension frontale (2) et l'extension arrière (3) se rabattent l'une vers
15 l'autre en recouvrant une ouverture de passage définie entre les bords périmétraux des extensions latérales (4), de l'extension frontale (2) et de l'extension arrière (3), en introduisant dans ladite ouverture de passage une languette de fermeture (5) qui se prolonge depuis l'extension arrière (3) pour fermer l'emballage en formant entre les extensions (2-3-4) un
20 secteur proéminent supérieur prismatique triangulaire dans cette situation de fermeture.

2°) Emballage pour le transport de bouteilles et autres produits selon la revendication 1,

25 caractérisé en ce que

les extensions latérales (4) comprennent un secteur central triangulaire (7) défini entre des lignes inclinées de pliage (8) qui partent à l'intérieur et vers le haut depuis les coins inférieurs de l'extension latérale (4), pour se retrouver en un sommet central, et qui comprend aussi un
30 secteur antérieur (9) et un secteur postérieur (10) effilés, définis entre une ligne centrale verticale de pliage (11) qui se prolonge vers le haut depuis le sommet, les lignes inclinées (8) et les arêtes latérales de l'extension latérale (4) formant un angle progressivement décroissant entre le secteur frontal (9) et le secteur postérieur (10) des extensions
35 latérales (4) lorsque l'on rabat l'extension frontale (2) et l'extension ar-

rière (3) l'une vers l'autre, jusqu'à former intérieurement un logement (16) entre le secteur antérieur (9) et l'extension frontale (2) pour l'introduction de la languette de fermeture (5) qui se prolonge au dessus de l'extension arrière (3) avec interposition d'un secteur médian (12).

5

3°) Emballage pour le transport de bouteilles et autres produits selon la revendication 1,

caractérisé en ce que

le corps (1) de l'emballage comporte au moins deux fenêtres (17) pratiquées par une découpe partielle définissant des ailes (14) qui s'articulent et se rabattent intérieurement jusqu'à se rejoindre entre elles et former ainsi une cloison de séparation (15) qui évite les mouvements et les chocs entre les bouteilles ou les autres produits.

15

4°) Emballage pour le transport de bouteilles et autres produits selon les revendications précédentes,

caractérisé en ce que

la feuille est en carton.

20

5°) Emballage pour le transport de bouteilles et autres produits selon les revendications précédentes,

caractérisé en ce que

la feuille est formée par plusieurs couches avec une couche extérieure en carton micro-ondulé.

25

6°) Emballage pour le transport de bouteilles et autres produits selon les revendications 1 à 3,

caractérisé en ce que

la feuille est en plastique.

30

1/3

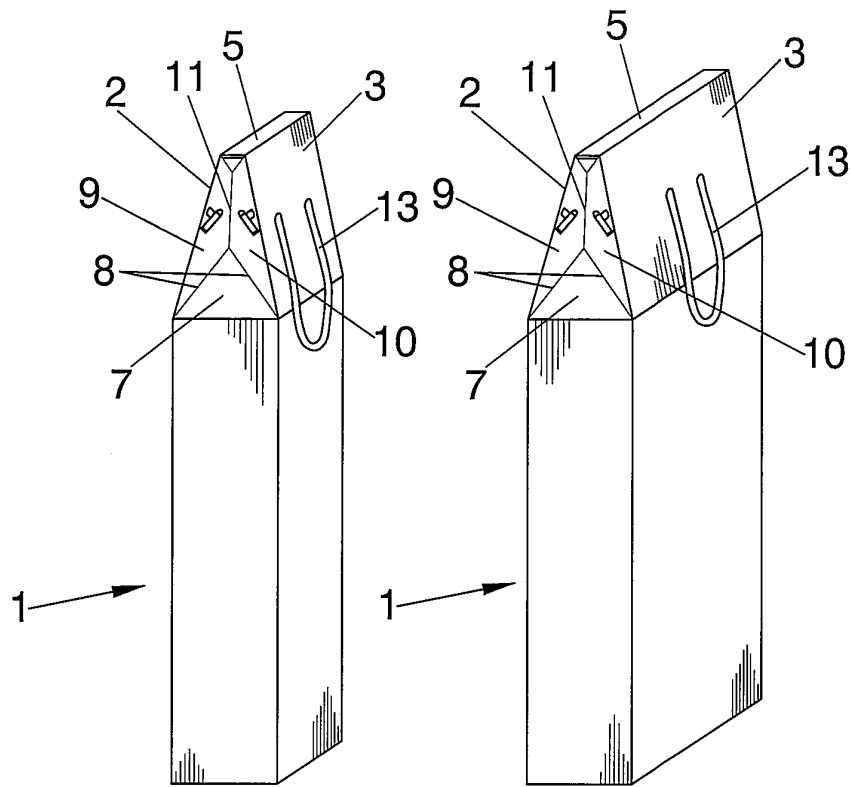


FIG. 1

FIG. 2

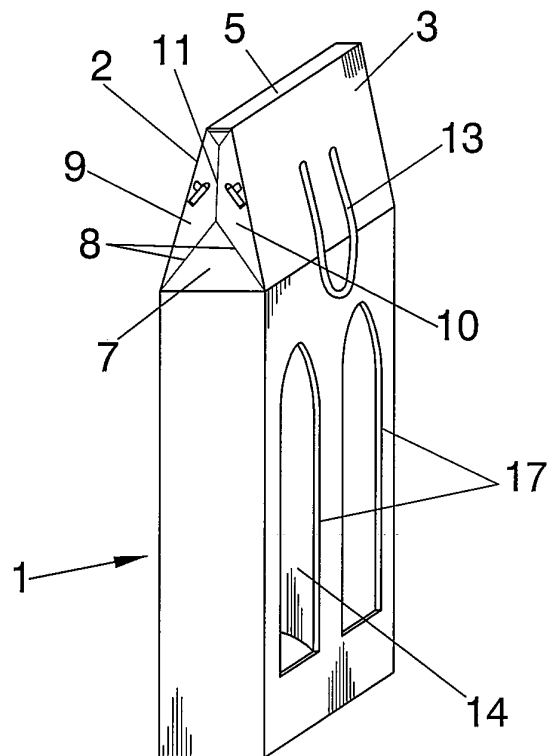


FIG. 3

2/3

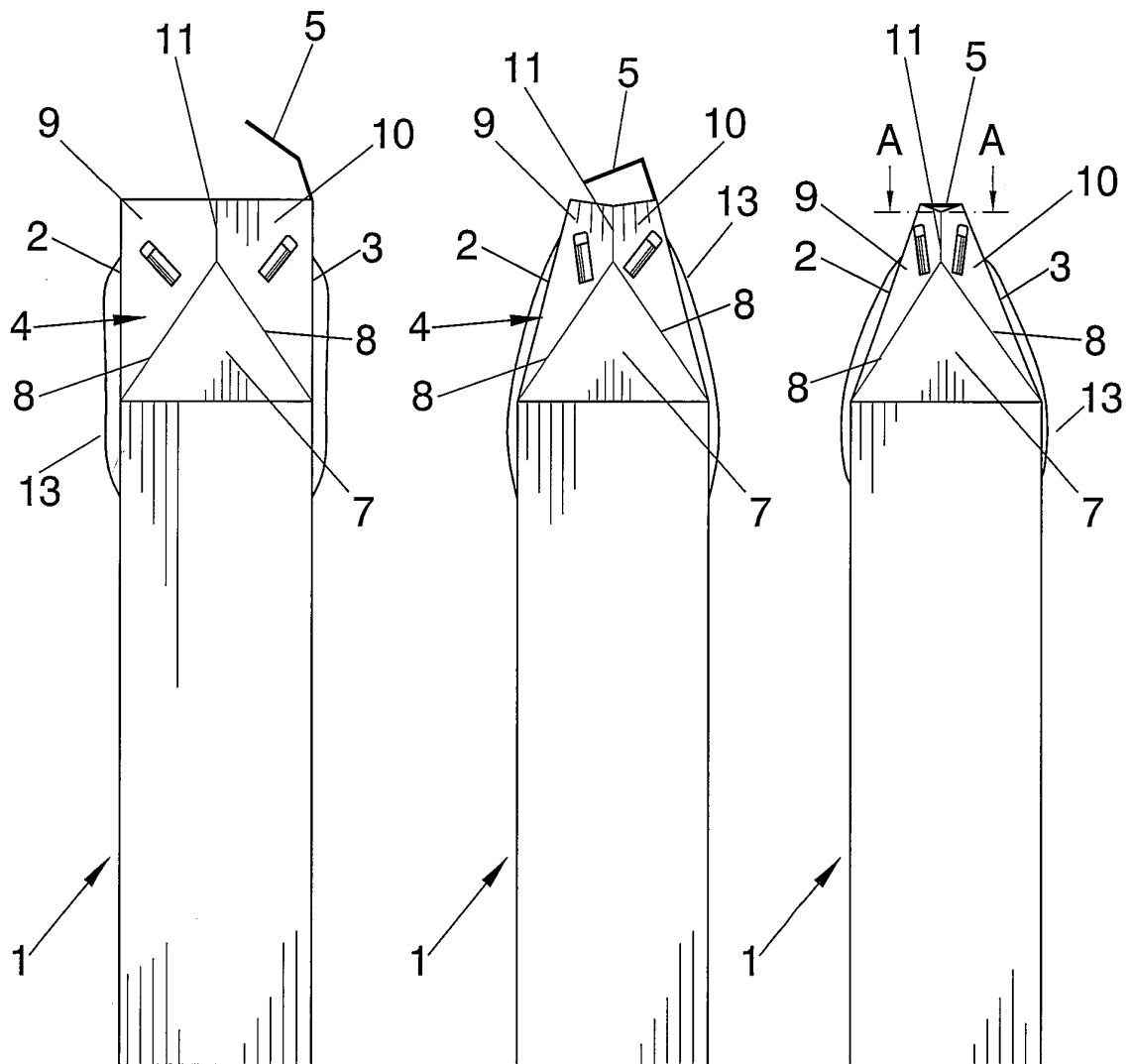


FIG. 4

3/3

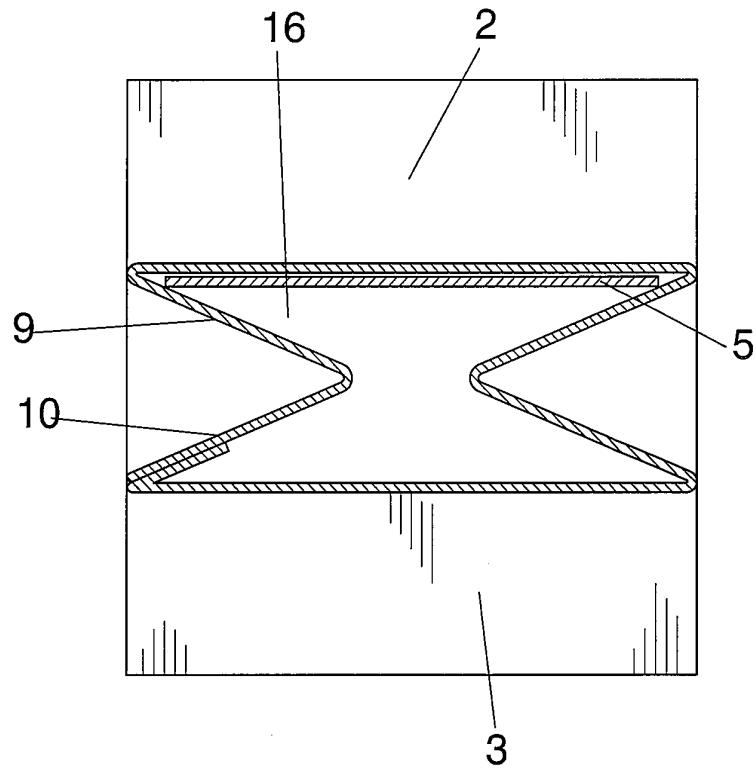


FIG. 5
A-A

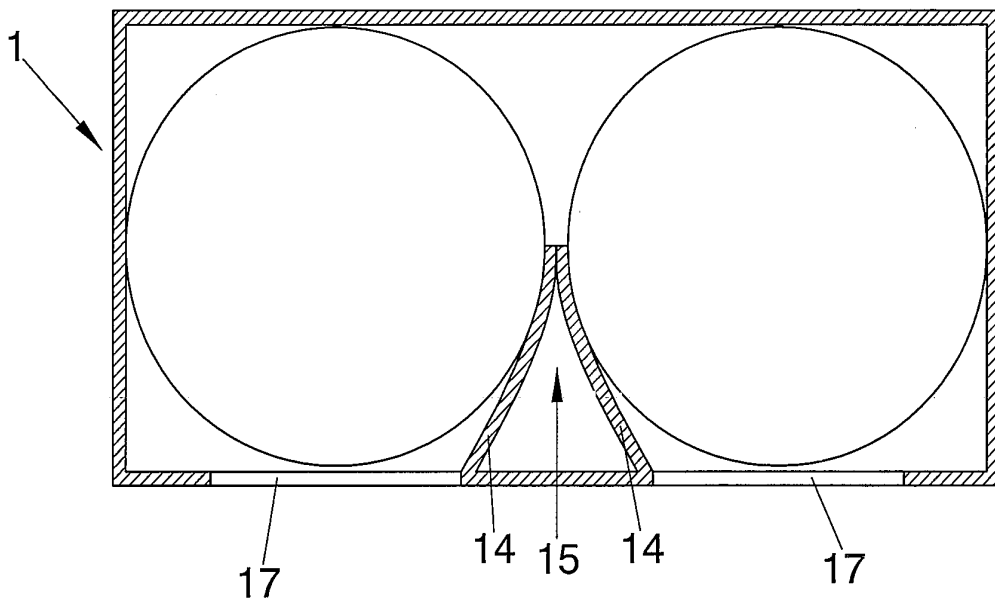


FIG. 6